

INDEX du vingt-sixième Volume.

- Questions amendées.* Relativement au reglement du Commerce entre cette Province, la Mère Patrie et les Colonies Britanniques, 93. Relativement aux Droits sur les Articles qui sont exportés de ce Pays, 95. Qu'une Pétition de C. B. Bouc reste sur la Table, 363. Pour remettre la considération du Message de l'Administrateur en Chef du deuxième Février, 1816, 413. Pour commettre à la Prison Mr. Lacroix, 559. Pour remettre une Somme d'Argent au Haut-Canada, 561. Pour remettre la considération du Message de l'Administrateur en Chef, relativement aux Juges en Chef, 907.
- *négligées.* Que la Chambre s'ajourne, 39, 907, 927. Pour référer de nouveau le rapport d'un Comité spécial sur la Pétition P. Casgrain avec une instruction, 79. Qu'il soit fait un Appel nominal de la Chambre, 173. Pour qu'un Comité de toute la Chambre sur la détresse des Campagnes, siège immédiatement après avoir fait rapport, 289. En amendement à une motion pour instruire un Comité de toute la Chambre de considérer s'il est expédient de rappeler la quatrième clause de l'Ordonnance de la 27e George 3e. pour le Logement des Troupes, 343. Pour changer le Président d'un Comité de toute la Chambre, 351. Pour grossoyer le Bill pour le soulagement des Clercs Notaires, 487. Qu'un Membre ait permission de se retirer avant qu'un Comité de toute la Chambre siège sur le Rapport d'un Comité spécial dont il étoit Membre, 523. Pour considérer s'il est convenable de transmettre à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes les procédés sur l'accusation contre Mr. le Juge Foucher, 555. Pour remettre un ordre pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour promouvoir l'inoculation de la Vaccine, 815. Pour remettre la question de concurrence sur les amendements au Bill pour l'achat du Bled de semence, 821. En amendement à une motion touchant les prétentions du Conseil Législatif sur l'accusation contre Mr. le Juge Foucher, 923.
- Perdus par la motion d'ajournement. Pour l'appel de la Chambre, 175.
- Quint, Droit de.* Voyez *Revenu Casuel et Territorial.*